



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

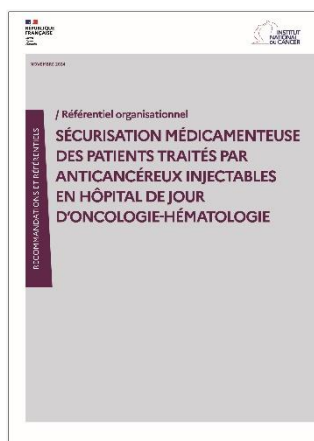
*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, 11 février 2025

L'Institut national du cancer publie un référentiel organisationnel pour renforcer la sécurisation médicamenteuse des patients traités par anticancéreux injectables en hôpital de jour



Le développement des soins dispensés en hôpital de jour conduit à un parcours partagé entre l'établissement de santé et la ville. Ces parcours peuvent impliquer des modifications, des suspensions, voire des arrêts thérapeutiques. Les traitements anticancéreux, ainsi que ceux qui leur sont associés, s'ajoutent à ceux qu'ils reçoivent déjà pour d'autres pathologies ainsi qu'à des thérapies dites complémentaires prises en automédication. Une information partagée sur l'ensemble des traitements pris par le patient constitue en fait un enjeu clé de ce type de parcours. Professionnels de santé de ville, comme ceux qui exercent en établissement de santé, ont besoin d'accéder rapidement et de manière sécurisée aux informations thérapeutiques les plus à jour relatives au patient qui se confie à eux.

Pour accompagner l'ensemble des acteurs, l'Institut publie un référentiel organisationnel sur la « [Sécurisation médicamenteuse des patients traités par anticancéreux injectables en hôpital de jour d'oncologie-hématologie](#) ». Élaboré avec un groupe d'experts, ce référentiel répond à l'action III.4-3 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers « *Garantir la conciliation médicamenteuse² à toutes étapes du parcours du patient* ». Il définit les principes organisationnels et recommandations liées à la mise en œuvre du parcours de soins pour ces patients.

La sécurisation médicamenteuse, un enjeu majeur de la prise en soins des patients en hôpital de jour

Les patients suivis en hôpital de jour, et plus largement en ambulatoire, alternent entre une prise en soins en ville et à l'hôpital, qui s'organise au rythme des traitements anticancéreux. Avec 3 111 768 séances de chimiothérapies pratiquées en hôpital de jour en 2021 (1 996 376 en 2010) ce parcours de soins est de plus en plus fréquenté par les usagers de santé.

Les professionnels de santé exerçant en ville ou dans les établissements de santé n'ont pas toujours connaissance de l'ensemble des traitements pris par le patient, qu'il s'agisse du traitement anticancéreux administré en hôpital de jour et des médicaments associés, ou des traitements prescrits par d'autres praticiens en ville. Les patients peuvent aussi avoir recours à des

automédications, ou à des thérapies dites complémentaires (phytothérapie, aromathérapie, homéopathie). Ce constat est plus net pour les patients pris en soins en hôpital de jour d'oncologie ou d'hématologie, qui passent peu de temps dans l'établissement. Cela rend indispensable la connaissance des traitements et de leurs interactions.

C'est dans ce contexte que l'Institut national du cancer publie aujourd'hui le référentiel portant sur la sécurisation médicamenteuse des patients traités par anticancéreux injectables en hôpital de jour. Élaboré par un groupe d'experts réuni par l'Institut national du cancer¹, il s'adresse aux professionnels de santé de ville et hospitaliers qui souhaitent s'engager dans la sécurisation médicamenteuse des patients.

Il s'agit d'apporter aux professionnels une meilleure visibilité des outils de sécurisation médicamenteuse, d'identifier les intervenants impliqués aux différents temps du parcours, d'améliorer leur coordination et la transmission d'information relative aux traitements et enfin de proposer un suivi destiné à réduire le risque iatrogène.

Ce document est complété par un état des lieux des pratiques, des différents acteurs impliqués dans la sécurisation médicamenteuse des patients atteints de cancers. Il s'attache à identifier les forces, les faiblesses, les points d'amélioration des parcours de soins des patients atteints de cancers faisant intervenir la conciliation médicamenteuse² et le bilan de médication⁴.

Favoriser l'adhésion des professionnels de santé : deux parcours de soins sécurisés complémentaires

Le but de ce référentiel est de permettre aux praticiens de prendre une décision thérapeutique éclairée, en disposant d'une information actualisée sur les traitements du patient à toutes les étapes de son parcours de soins. Le référentiel décrit les deux parcours de soins complémentaires.

Parcours n° 1 - sécurisation médicamenteuse depuis l'hôpital de jour vers la ville	Parcours n° 2 - sécurisation médicamenteuse depuis la ville vers l'hôpital de jour
L'hôpital de jour occupe ici un rôle central : il organise la sécurisation médicamenteuse avant l'injection du traitement anticancéreux. Les professionnels de l'HDJ partagent, avec les professionnels de ville et le patient, une synthèse du bilan médicamenteux ³ , éventuellement accompagnée du bilan de médication ⁴ réalisé par le pharmacien hospitalier. Les professionnels de ville peuvent mettre à jour les documents transmis par l'hôpital de jour et transmettre leurs propres observations aux autres soignants.	Dans ce parcours, l'équipe hospitalière déclenche la demande de conciliation médicamenteuse ² , que les professionnels de ville réalisent avant l'injection du traitement anticancéreux. Le bilan médicamenteux ³ est alors partagé par l'équipe de ville et l'équipe de soins de l'hôpital de jour. Le pharmacien hospitalier peut ensuite le compléter avec un bilan de médication ⁴ , qu'il transmet aux professionnels de ville. Les professionnels de ville peuvent mettre à jour les documents transmis par l'HDJ et transmettent leurs observations aux autres soignants.

¹ Ce groupe d'experts inclut une large représentation des professionnels et acteurs intervenant dans le parcours de soins du patient et sa coordination. Le groupe d'expertise s'est réuni 3 fois entre juillet 2023 et février 2024 ainsi que lors d'une réunion conclusive qui s'est déroulée en septembre 2024.

² La conciliation médicamenteuse est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle.

³ Le bilan médicamenteux formalise une liste exhaustive des médicaments pris ou à prendre par le patient et identifie d'éventuelles divergences avec la prescription en cours.

⁴ Le bilan de médication. À partir du bilan médicamenteux, il vérifie l'atteinte des objectifs thérapeutiques, les effets indésirables, les interactions avec les autres traitements en cours, l'adhésion thérapeutique en regard des besoins et de l'état de santé du patient.

Quel que soit le parcours, **une réactualisation du bilan médicamenteux³ peut être demandée.** Elle sera communiquée à tous les professionnels impliqués.

À cet effet, il est recommandé d'utiliser **Mon espace santé**, outil numérique sécurisé, qui permet de partager le bilan médicamenteux, les avis pharmaceutiques, les traitements prescrits par d'autres praticiens. **Le patient, acteur de sa santé, sera sensibilisé à l'importance de la sécurisation médicamenteuse** et à l'utilité d'informer les différents professionnels de santé qui l'accompagnent dans son parcours de soins.

Un **lexique permet enfin de lever toute ambiguïté sur la signification des termes employés** (conciliation médicamenteuse², bilan médicamenteux³, bilan de médication⁴ etc.), et s'appuie sur les publications disponibles⁵.

Consulter et télécharger :

- le [référentiel organisationnel](#) et [sa synthèse](#) ;
- [l'état des lieux](#).

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

<https://www.cancer.fr/> ; [X](#)

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media

Lydia Dauzet

01 41 10 14 44

Chargée de relations presse

Juliette Urvoy

01 41 10 14 41

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr